

**CESER** : **5 décembre 2022**  
**Intervention n°** : **1**  
**Document** : **Orientations budgétaires 2023**  
**Orateur** : **David Cabedoce**

---

Je m'exprime au nom des CCI

La réflexion sur la prospective budgétaire souffre plus que jamais d'un contexte marqué par les bouleversements, de diverses origines. Ils rendent l'exercice extrêmement périlleux s'il cherche à être trop précis et engageant. Le rapport élaboré par le Conseil régional en prend la mesure, en détaillant plus largement les difficultés et interrogations quant aux évolutions budgétaires que les solutions concrètes et choix tangibles. Pourtant, il nous semble qu'à ce stade des options stratégiques pourraient déjà être affichées.

En matière économique, les perspectives que vont affronter les entreprises françaises sont identifiées : d'une part, une stagnation de la croissance de l'activité liée à une forte inflation, d'autre part une concurrence inégale avec les opérateurs extra-européens voire au sein de l'Union Européenne découlant des différentiels de coûts de l'énergie. Il en résulte un risque élevé de fermetures d'entreprises parmi les PME et PMI, ainsi que des délocalisations de production par les grands groupes.

Face à ces périls, nous souscrivons à la volonté affichée par la Région, dans ses orientations budgétaires pour 2023, de recherche « d'un impact maximal » de ses interventions et de nécessité de la création de richesse. Mais nous ne pouvons que regretter que seuls les lycées et les mobilités soient visés, car le développement économique et le soutien aux entreprises constitue aussi une des attributions fortes de la collectivité régionale.

Comme indiqué dans le rapport, nous pensons que l'action publique doit gagner en efficacité, par le « décroisement des financements » et la concentration des moyens sur les compétences propres de chaque niveau de collectivité. Le rapport préconise une révision de l'organisation territoriale et de son financement, estimant que la Région ne dispose pas des ressources lui permettant de répondre aux enjeux de son territoire. Mais la responsabilité donnée aux collectivités territoriales par les lois de décentralisation est d'abord celle de pleinement remplir les missions propres à chacun de leurs niveaux. Or les orientations budgétaires pour 2023 ne font pas apparaître clairement un soutien attendu de la Région à l'activité économique.

De plus, en lien avec le changement climatique plus que par rapport à la crise énergétique immédiate, le Conseil régional réaffirme un principe d'éco-socio-conditionnalité de ses aides. De nombreuses entreprises bretonnes ont déjà opéré des évolutions notables en matière de RSE ou de sobriété énergétique. Nous attirons l'attention pour ne pas accentuer par des contraintes supplémentaires les écarts de compétitivité qui en résulteraient pour les entreprises bretonnes avec celles d'autres régions ou d'autres pays qui n'appliquent pas de tels critères.

.../...

Enfin, nous notons que la Région a su maîtriser jusqu'à maintenant son endettement. Nous encourageons la collectivité à maintenir cet effort compte tenu de la souscription de certains emprunts à taux variables, dont le coût croît très rapidement et grèverait ses capacités d'intervention et d'investissement.

Je vous remercie de votre attention.